

Service instructeur
Cabinet

5^{ème} Commission N° 2008/I-5e/09

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2008

**INTERVENTIONS DIVERSES AU TITRE DE LA COMMISSION DE
L'ADMINISTRATION GENERALE**

Le Conseil Général intervient en cours d'année en faveur de particuliers et d'associations diverses, ou dans le cadre d'actions qu'il initie. Pour l'exercice 2008, le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur les crédits proposés à ce titre :

▪ Secours exceptionnels aux personnes nécessiteuses	69 000 €
▪ Secours en faveur des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	2 500 €
▪ Échanges avec le Lot-et-Garonne	31 000 €
▪ Fonds départemental de soutien aux congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin	38 000 €

Le Président soumet également au vote :

▪ la subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin au profit des jeunes Sapeurs-Pompiers	9 000 €
▪ l'inscription d'un crédit en faveur d'Hélicours 68	30 000 €

I. Secours exceptionnels aux personnes nécessiteuses.

Je vous propose d'inscrire une enveloppe de 69 000 € au projet de Budget pour 2008 pour les secours exceptionnels alloués en cours d'année et essentiellement lors de la période de Noël, à des personnes particulièrement nécessiteuses dont la situation difficile m'est signalée et de m'autoriser à en effectuer la répartition, ainsi qu'à signer les décisions d'attribution.

II. Crédit en faveur des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Chaque année, notre Assemblée vote une enveloppe pour l'attribution d'aides à des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ou à leur famille.

Je vous propose de voter un crédit de 2 500 € au titre du prochain exercice, en demandant au Directeur Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, comme il était d'usage jusqu'à présent, de soumettre la liste des bénéficiaires à notre Assemblée, au vu des demandes qui lui sont parvenues et des enquêtes sociales effectuées. Délégation sera à donner à la Commission Permanente pour décider de la répartition du crédit global de 2 500 €.

III. Échanges avec le Lot-et-Garonne.

Dans le cadre des liens d'amitié tissés depuis la dernière guerre entre les Départements de Lot-et-Garonne et du Haut-Rhin, je vous propose de reconduire en 2008 nos actions communes.

▪ Échanges scolaires avec le Lot-et-Garonne pendant les vacances d'été.

Une trentaine d'enfants du Haut-Rhin séjourneront dans le Département de Lot-et-Garonne pendant 15 jours et par la suite, autant d'enfants de Lot-et-Garonne seront accueillis dans les familles haut-rhinoises pour la même durée.

Ces échanges auront lieu en juillet-août prochains.

▪ Déplacement de la délégation haut-rhinoise (élus et agents départementaux).

Les deux Départements ont convenu que les élus lot-et-garonnais et haut-rhinois accompagnent les enfants à tour de rôle, une année sur deux.

Ainsi, en 2008, il appartient au Conseil Général de Lot-et-Garonne de recevoir la délégation d'élus haut-rhinois avec des agents départementaux. Le séjour est prévu début juillet 2008.

Pour la mise en œuvre de ces actions, je vous propose de voter l'inscription d'un crédit de 31 000 € et de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi.

IV. Fonds départemental de soutien aux congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin.

Ce fonds départemental, créé en 1991, -rapport 91/II-505/3-, doit encourager l'organisation de manifestations de ce type en Haute-Alsace et permettre la valorisation des interventions de l'Assemblée Départementale dans ce domaine.

Les dossiers correspondants sont examinés au cas par cas avant la tenue de la manifestation, en fonction de son intérêt et de son ampleur, ainsi que de son budget.

Une inscription au Budget Primitif de 2008 de 38 000 € pourrait être proposée, délégation étant donnée à la Commission Permanente pour l'attribution des diverses aides en cours d'année.

V. Subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin au profit des jeunes Sapeurs-Pompiers.

Notre Assemblée vote chaque année une subvention pour soutenir les activités des jeunes Sapeurs-Pompiers. L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers sollicite une nouvelle aide du Conseil Général pour l'année 2008 en faveur des 1 260 jeunes Sapeurs-Pompiers du Département, implantés dans 72 communes ou groupements de communes, avec plus de 398 moniteurs pour les encadrer.

Les dépenses couvrent tous les frais liés à la formation technique, pratique ou sportive des jeunes Sapeurs-Pompiers : déplacements, stages, participation aux divers concours sportifs ou de manœuvre, ainsi qu'aux épreuves du Comité Technique International du Feu (CTIF), achat des matériels spécifiques d'instruction, prise en charge des assurances individuelles...

Je vous invite à voter une subvention de 9 000 € à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin pour les activités des jeunes Sapeurs-Pompiers.

VI. Concours à l'Association Hélicours 68.

L'Association Hélicours 68, créée en 1989, s'est donnée pour objectif de doter le Département du Haut-Rhin d'un hélicoptère médicalisé en vue de le mettre à la disposition des services chargés des secours sanitaires, SAMU et Sapeurs-Pompiers, et de rassembler des fonds à cet effet.

Une charte pour l'utilisation, en cas d'urgence, de l'hélicoptère de la fondation REGA dans le sud du Département a été signée en 1996. Entre-temps, cet appareil a été autorisé à desservir l'ensemble du territoire haut-rhinois. Il s'agit là d'un dispositif intéressant, puisque le Haut-Rhin dispose d'une base d'hélicoptère sanitaire 24 heures sur 24, alors que la REGA prend en charge la gestion technique, médicale et administrative.

Je rappelle qu'une intervention de l'hélicoptère est facturée 686 € à Hélicours 68, le Conseil Général la subventionnant, à ce jour, à hauteur des 2/3, soit 457,35 €, dans le cadre d'une enveloppe inscrite chaque année, depuis 1997, au budget départemental. Il est à noter que compte tenu de l'augmentation significative du nombre des sorties de l'hélicoptère, le crédit prévu au budget s'avère insuffisant.

Pour mémoire, de 1997 à 2006, l'hélicoptère de la REGA est intervenu (interventions primaires) 263 fois dans le département ; en 2006, le Conseil Général a subventionné 45 sorties de l'appareil.

En vue d'honorer les engagements du Département, je vous propose d'inscrire au Budget Primitif en faveur d'Hélicours 68, un crédit de 30 000 € et de m'autoriser à verser à l'association les participations correspondantes sur présentation des pièces justificatives.

* * *

En conclusion, je vous propose d'inscrire au budget un crédit de :

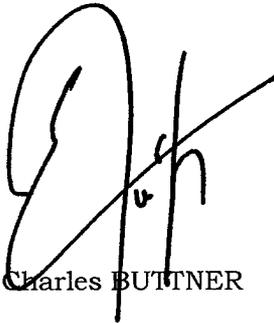
- 69 000 € pour les secours exceptionnels aux personnes nécessiteuses et de m'autoriser à en effectuer la répartition et à signer les décisions d'attribution ;
- 2 500 € pour les secours en faveur des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ou leur famille et de donner délégation à la Commission Permanente pour sa répartition ;

- 31 000 € pour les échanges avec le Lot-et-Garonne et de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi de ces actions ;
- 38 000 € pour doter le fonds départemental de soutien aux congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin, délégation étant donnée à la Commission Permanente pour l'attribution des aides en cours d'année ;

et de voter :

- une subvention de 9 000 € en faveur de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin pour les jeunes Sapeurs-Pompiers ;
- l'inscription d'un crédit de 30 000 € en faveur de l'Association Hélicours 68.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTNER